

Séance du vendredi 18 décembre 2020

Délibération DU CONSEIL

AMENAGEMENT ET HABITAT ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET SOCIAL - URBANISME, AMENAGEMENT ET VILLE - POLITIQUE DE LA VILLE

LILLE - LOMME (COMMUNE ASSOCIEE A LILLE) -

**NPRU - BOIS-BLANCS - AVIATEURS - POINTE DES BOIS-BLANCS -
LANCEMENT DE LA CONCERTATION**

Lors de la présentation de son projet métropolitain le 12 mai 2014, le Président Damien Castelain a affiché l'ambition communautaire dans le cadre de la politique de la Ville en souhaitant une MEL solidaire envers ses territoires les plus fragiles.

La compétence Politique de la Ville, prise le 1er janvier 2015 est récente pour notre établissement. La MEL et l'ensemble des partenaires ont signé le contrat de ville Métropolitain le 15 juillet 2015. Il se décline en trois objectifs prioritaires : l'emploi et le développement économique, la cohésion sociale et le cadre de vie-renouvellement urbain.

Le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) est au cœur de la nouvelle politique de la Ville impulsée par la loi Lamy. Notre contrat de Ville en fixe les orientations et le cadre de référence. Les différents enjeux de ce NPRU sont désormais traités de façon globale et coordonnée à travers des stratégies territoriales intégrées de développement.

I. Contexte

Le projet des Rives de la Haute Deûle, secteur d'environ 100 hectares, fait l'objet d'un plan de référence global, et comprend trois secteurs d'interventions stratégiques :

- le secteur de densification et d'extension de la ZAC du 1er secteur opérationnel ;
- le désenclavement de la pointe des Bois-Blancs mêlant reconversion de site industriel et projet de rénovation urbaine sur la résidence Aviateurs ;
- la mutation du secteur Asturienne, qui de par la proximité de la zone portuaire et économique pourrait amener une programmation plus économique, en lien avec les activités productives.

La MEL assure désormais, aux côtés de ses partenaires, le pilotage de ce NPRU, qui concerne 9 quartiers de notre territoire. Le secteur de la pointe des Bois Blancs comprend le quartier Aviateur a été ainsi identifié en tant que Quartier d'Intérêt Régional (QIR) au titre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU).

Une étude de faisabilité urbaine et financière sur le seul périmètre de la résidence sociale – et le potentiel de mutation foncière des sites industriels voisins est actuellement pilotée par la MEL dans le cadre d'un groupement de commandes avec la Ville de LILLE et le bailleur Lille Métropole Habitat (LMH).

En parallèle des études-pré opérationnelles sur l'ensemble de la pointe des Bois Blancs sont également en cours afin de mesurer le potentiel de développement de ce secteur et définir les enjeux et orientations urbaine du projet urbain.

En continuité de ces démarches la MEL entend mener une concertation sur l'opération d'aménagement, au titre de l'article L 103-2 du code de l'urbanisme. Cette concertation aura pour but d'associer, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées. A l'issue de cette démarche, le bilan de concertation sera soumis à l'approbation du Conseil Métropolitain.

II. Les objectifs poursuivis

Les orientations d'aménagements esquissées dans le cadre du schéma directeur des Rives de la Haute Deûle s'appuient sur une double stratégie liée à la fois au désenclavement de l'île des Bois-Blancs et à la valorisation paysagère des berges de la Deûle et constituent une nouvelle étape dans la volonté d'améliorer l'habitat, les espaces urbains et les espaces de nature dans le quartier des Bois-Blancs.

Les objectifs portés sur ce territoire vise ainsi à :

- Ouvrir la ville sur la Deûle, à la jonction entre le canal à grand gabarit et le bras de Canteleu, en lien avec les projets de réaménagement de la gare d'eau et de requalification à terme de la pointe Boschetti autour d'une ambition culturelle ;
- Conforter le parc des berges, qui longe la rive sud des Bois Blancs et se prolonge jusque la Citadelle en affirmant ses dimensions d'animation fluvestre et de rôle en termes de biodiversité (trame bleue, trame verte), assurer sa connexion avec la trame verte du quartier et le patrimoine végétal existant (boisement du site Montpellier) ;
- Assurer les continuités des promenades (piétons, trotinettes, vélos...) sur le pourtour de l'île de Bois Blancs, en intégrant notamment la véloroute voie verte (Eurovélo5);
- Requalifier le patrimoine social des Aviateurs, avec le soutien de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), pour améliorer les conditions d'habitat, le bien vivre et les liens avec la ville ;
- Relier ce secteur au maillage d'espaces publics des Rives de la Haute Deûle, prolongeant sa dynamique d' « écoquartier » en y intégrant de nouveaux programmes d'habitat mixtes, d'activités, d'espaces publics et de nature ;
- Porter une ambition de qualité architecturale et paysagère, en dialogue avec l'identité du quartier des Bois-Blancs et avec son patrimoine naturel et bâti, dans le même esprit que celui qui anime la valorisation du patrimoine dans le projet des Rives de la Haute Deûle.

III. Modalités de la concertation

Afin de compléter les supports et médias de communication autour du projet de renouvellement urbain, il vous est proposé les modalités suivantes de concertation.

Séance du vendredi 18 décembre 2020

Délibération DU CONSEIL

Celle-ci est relative aux objectifs du projet d'aménagement qui emporte création et requalification des espaces publics du secteur :

- Concernant les mesures d'annonces et d'affichages
 - Insertion dans un journal régional, aux annonces légales, d'un avis annonçant la concertation;
 - Insertion des informations relatives à cette concertation sur la page dédiée à la concertation sur le site Lille Métropole.fr .

- Concernant les strictes modalités de concertation
 - Pendant une durée d'un mois, il sera mis à disposition du public d'affiches d'information et de registres destinés à recevoir les observations recueillies à la Mairie de Lille, ainsi qu'au siège de la MEL;
 - Ces observations pourront également être effectuées par voie postale à l'Hôtel de Ville de Lille (Place Augustin LAURENT 59000 LILLE) ou au siège de la MEL (2 boulevard des Cités Unies – CS 70040 – 59040 LILLE) ou la plateforme de participation en ligne de la MEL : www.lillemetropole.fr/mel/participation-citoyenne.html

Au terme de la concertation, qui se déroulera pendant toute la durée de l'élaboration du projet. Les documents d'informations seront disponibles à la Mairie de Quartier des Bois Blancs et sur la plateforme de participation de la MEL.

Par conséquent, la commission principale Aménagement, Habitat, Politique de la ville, Foncier, Urba., GDV consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) De poursuivre les objectifs exposés ci-dessus ;
- 2) D'adopter les modalités de concertation préalable, telles que définies ci-dessus conformément aux articles L103-2 et suivants du code de l'urbanisme ;
- 3) De laisser à Monsieur le Président l'initiative de procéder aux formalités nécessaires à la mise en œuvre de la concertation.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Acte certifié exécutoire au 23/12/2020